

L'école de l'égalité, un projet des bureaux de l'égalité et des départements de l'instruction publique de Suisse romande

Afin que les filles et les garçons puissent se développer au mieux de leurs capacités, en fonction de leurs désirs propres et indépendamment des préjugés de sexe, il faut que l'école participe de façon active à la construction de l'égalité. Pour l'y aider, les bureaux de l'égalité en collaboration avec divers départements de l'instruction publique romands de Suisse romande ont développé un projet de sensibilisation qui concernera tous les niveaux de l'école obligatoire ainsi que le cycle pré-obligatoire. Le projet offre un matériel stimulant mais facultatif, sous la forme de 4 fascicules : *S'ouvrir à l'égalité* pour les 4-8 ans, *S'exercer à l'égalité I et II* pour les 8-12 ans et *Se réaliser dans l'égalité* pour les enseignant-e-s des élèves de 12 à 16 ans. Les activités proposées ont la particularité de pouvoir se pratiquer au sein même de la classe et dans le cadre des disciplines existantes, sans surcharge du programme ordinaire. Les cantons de Genève, Jura, Valais et Vaud le mettent à disposition des enseignant-e-s dès la rentrée d'août 2006.

Aujourd'hui, l'égalité scolaire entre les filles et les garçons est réalisée à bien des égards : mixité générale, programmes identiques, examens semblables, diplômes équivalents. Les filles comme les garçons ont accès à toutes les filières de formation scolaire et professionnelle. On peut même remarquer qu'au niveau de la scolarité obligatoire, les filles réussissent mieux que les garçons : elles ont de meilleures notes et doublent moins fréquemment une classe. Il faut se féliciter de ces formidables avancées.

Ce processus remarquable demeure malheureusement inachevé dans la mesure où, en particulier, la « réussite » scolaire des filles ne se traduit pas par une amélioration équivalente de leur position sur le marché du travail. Il y a beaucoup d'explications à ce moins bon positionnement des femmes. Mais l'une d'entre elles réside dans le fait que les parcours de vie et les choix professionnels des jeunes sont encore trop largement déterminés par les stéréotypes de sexe aux dépens de leurs aspirations personnelles et de leurs compétences réelles. En outre, les filles se projettent peu dans des carrières professionnelles ou politiques ambitieuses alors même que leur réussite scolaire pourrait les y encourager.

Rappelons aussi que, selon l'enquête Pisa effectuée en 2003, la position helvétique est particulièrement faible dans le domaine de la participation des filles aux études techniques et scientifiques. Avec moins de 15% de diplômées dans ces filières, la Suisse occupe la dernière place du classement. En effet, en Europe, la part féminine dépasse 30%.

Pour ce qui est des garçons, on note une tendance à s'orienter vers des activités professionnelles typiquement masculines et à faire l'impasse sur des domaines qui pourtant intéresseraient nombre d'entre eux.

Afin que les unes et les autres puissent se développer au mieux de leurs capacités, en fonction de leurs désirs propres et indépendamment des préjugés de sexe, il faut que l'école participe de façon constante, transversale et proactive, à la construction de l'égalité et à l'avènement de la mixité professionnelle. Cette mixité de fait devrait non seulement servir l'épanouissement personnel mais favoriser l'existence de relations interpersonnelles égalitaires et harmonieuses, l'émergence d'une démocratie paritaire, la productivité économique et le bien-être social.

Pour réaliser de tels objectifs, les bureaux de l'égalité, avec le soutien de divers départements de l'instruction publique, de Suisse romande ont développé un projet de sensibilisation à l'égalité.

Le projet global apparaît sous la forme de quatre fascicules : *S'ouvrir à l'égalité* pour les 4-8 ans, *S'exercer à l'égalité I* et *II* pour les 8-12 ans et *Se réaliser dans l'égalité* pour les 12-16 ans.

Les trois premiers fascicules proposent des fiches prêtes à l'emploi qui peuvent être intégrées dans les pratiques habituelles de la classe, sans modification de programme ni engagement particulier des enseignant-e-s. En effet, ces fascicules présentent un fort ancrage dans les domaines disciplinaires (*français, maths, allemand, histoire, géographie, sciences, arts visuels et musique*). Tous les exercices sont étroitement liés au programme officiel et permettent, dans le même temps, par exemple, de faire du vocabulaire, de travailler des textes littéraires ou d'établir une chronologie historique et de sensibiliser les élèves à la nécessaire mixité des orientations scolaires comme des activités professionnelles.

Le dernier fascicule se distingue des trois premiers dans la mesure où il ne s'adresse pas directement aux élèves mais au corps enseignant, qu'il vise à alerter sur les dispositifs qui amènent l'école, involontairement le plus souvent et de façon très subtile, à participer à la construction des inégalités entre les filles et les garçons. Ce volet offre des pistes de travail autour de situations quotidiennes de la vie scolaire. Il doit encourager le corps enseignant à réfléchir sur leurs pratiques, sur leurs propres évaluations, sur les orientations encouragées, sur les interactions qui se jouent en classe ou dans la cour d'école.

Le projet *L'école de l'égalité* devrait donc constituer un outil stimulant mais facultatif pour les enseignant-e-s qui souhaiteraient intervenir de façon plus accentuée sur la problématique, sans pour autant porter atteinte au programme obligatoire.

Ses points forts peuvent être résumés ainsi :

1. Il couvre toute la scolarité obligatoire.
2. Il peut se pratiquer dans le cadre des activités ordinaires d'une classe.
3. Il est de conception et d'orientation intercantonale.
4. Il intègre les visées du Plan d'études cadre romand dit PECARO.
5. Il a été testé avec succès par des enseignant-e-s de terrain et validé par la Commission d'évaluation de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique (CIIP).
6. Il est stimulant mais facultatif.

Les cantons de Genève, Jura, Valais et Vaud ont décidé de le diffuser largement auprès du corps enseignant de l'école obligatoire dès la rentrée d'août 2006.

Pour tout renseignement : Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud, Caroline 11, 1014 Lausanne. Tél. 021 316 61 24.

Personne de contact : Sylvie Durrer, sylvie.durrer@vd.ch ou 079 216 50 27